

Demande de devis Branchement au réseau d'eau potable et/ou au réseau d'assainissement collectif

Cadre de la demande (cocher la ou les cases correspondantes) :

- Branchement au réseau d'eau potable
- Branchement au réseau d'assainissement collectif
- Mise en place d'un compteur d'eau (citerneau déjà existant)
- Déplacement d'un compteur
- Autre, préciser :

Conformément à l'article L 1331-2 du code de la santé publique, An Dour se charge de la réalisation des parties des branchements situées sous la voie publique, jusque et y compris le regard le plus proche des limites du domaine public.

An Dour est ensuite autorisée à se faire rembourser par les propriétaires intéressés les dépenses entraînées par ces travaux.

Coordonnées du demandeur :

Nom :

Adresse :

Tél. : e-mail :

Situation du terrain à desservir :

Commune :

Adresse :

Références cadastrales :

Projet concerné par un dossier d'urbanisme : Oui Non

Référence :

Documents à fournir par le demandeur :

- Plan de situation Permis de construire
- Plan cadastral et plan de masse (indiquant l'emplacement souhaité pour le branchement)
- Pour un usage non domestique, préciser le débit de pointe en eau à fournir :

A, le

Signature :

A réception de la demande, le Service Public de l'Eau An Dour transmettra un devis des travaux au demandeur. La réalisation des travaux aura lieu après acceptation du devis par le demandeur et, le cas échéant, sous réserve de l'obtention d'une autorisation d'urbanisme.